

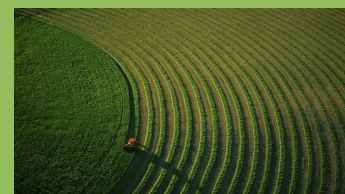


Direction départementale
des territoires
de Seine-et-Marne



Lettre d'information n° 50 de la DDT 77 Agriculture et Environnement 30 novembre 2010

AGRICULTURE



Aides directes

CAMPAGNE 2010-2011

BCAE - Maintien des surfaces en herbe

La nouvelle norme BCAE « gestion des surfaces en herbe » prévoit notamment l'exigence de maintien global des surfaces en herbe au niveau de l'exploitation.

Cette exigence se traduit par le suivi de deux références calculées à l'exploitation à partir des données du dossier PAC 2010

[Accès à la page](#)

Versement des aides PAC 2010

le versement du solde des aides PAC 2010 interviendra entre le 1er et le 8 décembre prochain. La lettre de notification de vos aides vous sera adressée ultérieurement. Le montant de vos droits est consultable sur le site internet de TELEPAC : <http://www.telepac.agriculture.gouv.fr/>

Agro- environnement

Plan Végétal Environnement (PVE)

Le plan végétal pour l'environnement est un dispositif d'aide aux investissements permettant de mieux répondre aux exigences environnementales dans le secteur végétal.

Formulaire de demande subvention et arrêté régional : [Accès à la page](#)

ENVIRONNEMENT



Sécheresse

Sécheresse : levée des mesures de restrictions sur les cours d'eau, maintien des mesures au seuil de crise renforcée sur le Champigny

Au vu de la pluviométrie automnale, la situation hydrologique des cours d'eau s'est nettement améliorée.

Le préfet a décidé de lever les mesures de restrictions des usages de l'eau pour les communes des bassins versants de la Beuvronne, de l'Ourcq, de la Théroutte, du Petit Morin, du Grand Morin, du Lunain, de l'Orvanne et du Fusain.

En revanche, la nappe du Champigny Est et Ouest est toujours en situation préoccupante, le niveau de la nappe aux piézomètres de références étant toujours en dessous du seuil de crise renforcée. Aussi, les restrictions sont maintenues sur cette nappe au seuil de crise renforcée.

Prendre connaissance des arrêtés en vigueur et de la carte des restrictions sur le site internet.

[Accès à la page](#)

N'oubliez pas de consulter le site Internet dans son ensemble :

<http://www.seine-et-marne.equipement.gouv.fr/>

DROITS D'ACCES ET RECTIFICATION

Non-diffusion des données : En aucun cas, les informations que vous nous communiquez lors de votre inscription à cette liste ne seront utilisées à d'autres fins. Modification et suppression des données : En application des articles 27 et 34 de la loi dite "Informatique et libertés" n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit de modification ou de suppression des données qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit envoyez un message au responsable de la liste de diffusion :

ddt-sadr@seine-et-marne.gouv.fr

Vous avez changé d'adresse électronique ou vous souhaitez vous désabonner : vous pouvez annuler votre inscription actuelle et indiquer votre nouvelle adresse à : ddt-sadr@seine-et-marne.gouv.fr